

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

\*\*\*\*\*

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2022

La Maire de .Montipouret,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80 ;  
 VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
 VU l'arrêté du 31 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,  
 VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe** est établi comme suit pour l'année 2022 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT (préciser par examen s'il y a lieu)
1) CHAUSSE Sandrine 2	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à .MONTIPOURET,  
le .26 novembre 2021,

La Maire,

Marie-Christine MEYER



Publié le 26.11.2021.....